

LES SURESTARIES PAYÉES POUR LES
NAVIRES CÉRÉALIERES

Question n° 699—**M. Korchinski:**

Quel est le montant des indemnités de surestaries payées au cours des deux dernières années pour les navires céréaliers en attente de chargement et, dans quels ports ont-ils été retardés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Comme l'indique le rapport annuel de la Commission canadienne du blé concernant l'année-récolte 1967-1968, \$86,187 ont été versés en indemnités de surestaries au cours de ladite année. De ce montant, \$80,601 furent payés pour des navires en attente de chargement dans le port de Vancouver et le reste, \$5,585, pour des navires en attente de chargement dans le port de Montréal. Les détails concernant les indemnités de surestaries pour l'année-récolte suivante, c'est-à-dire 1968-1969, seront publiés dans le rapport annuel de la Commission canadienne du blé relatif à ladite année quand il sera déposé au Parlement.

LA PROSPECTION AÉROMAGNÉTIQUE
EN ABITIBI

Question n° 704—**M. Laprise:**

Le gouvernement a-t-il abandonné la prospection aéromagnétique en Abitibi et, dans l'affirmative, depuis quand et pour quelle raison?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les levés aéromagnétiques du comté d'Abitibi, effectués en majeure partie par le gouvernement fédéral, ont été terminés en 1962. Toutefois, on effectue actuellement des levés aéromagnétiques de toute la circonscription électorale d'Abitibi dans le cadre d'un programme fédéral-provincial. Les travaux sont achevés jusqu'à 52° de latitude nord et se poursuivent actuellement entre 52° et 55° de latitude nord.

*LES PROJETS APPROUVÉS PAR LE MINISTRE
DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 705—**M. McKinley:**

1. Au Canada, quels projets ont été approuvés par le ministre de l'Expansion économique régionale, aux termes des conditions stipulées dans le Bill C-202 adopté au cours de la première session de la 28^e législature?

2. Combien de projets ont été approuvés, par province, en vertu de cette loi?

3. Quel est le montant des subventions approuvées, par province, en vertu de cette loi?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1, 2 et 3. Le nombre et le montant des offres faites par le ministère et acceptées par les compagnies paraissent au rapport mensuel déposé à la Chambre; y figurent de plus les détails des projets en voie d'exécution.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE
RURAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION
D'HALIFAX

Question n° 745—**M. Forrestall:**

1. Depuis 1965, combien a-t-on fermé de bureaux de poste desservant des régions rurales dans la circonscription d'Halifax?

2. Où ces bureaux étaient-ils situés, et combien d'emplois ont été supprimés à la suite de ces mesures de fermeture?

3. Quels services de remplacement a-t-on mis en place en ce qui concerne les mandats de poste et les autres services?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1. Nous ne possédons pas les chiffres par circonscription. Cependant, deux bureaux de poste ont été fermés depuis 1965 dans la circonscription électorale de Dartmouth-Halifax-Est.

2. a) Bureau de poste: Gaetz Brook; et Oakfield. b) Deux postes ont été supprimés.

3. Service de remplacement: Route rurale n° 1 de Head of Chezzetcook; et Route rurale n° 1 d'Enfield.

LES POURSUITES INTENTÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES
EAUX NAVIGABLES

Question n° 759—**M. Harding:**

1. Pour les années 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969 jusqu'à ce jour, combien les agents du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources chargés d'appliquer la loi et le règlement sur la protection des eaux navigables ont-ils inculpé de particuliers ou de sociétés pour violation des dispositions de la loi et des règlements concernant la pollution des eaux?

2. Combien de ces inculpations se sont soldées par a) des condamnations, b) le rejet des accusations, c) le retrait des accusations?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucun. La loi et les règlements sur la protection des eaux navigables sont administrés par le ministère des Transports et non par notre ministère.

2. Sans objet.

LES POURSUITES INTENTÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES PÊCHERIES

Question n° 760—**M. Harding:**

1. Pour les années 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969 jusqu'à ce jour, combien les agents du ministère chargé d'appliquer la loi et le règlement sur les pêcheries ont-ils inculpé de particuliers ou de sociétés pour violation des dispositions de la loi et des règlements concernant la pollution des eaux?

2. Combien de ces inculpations se sont soldées par a) des condamnations, b) le rejet des accusations, c) le retrait des accusations?